

Formation - Spécialiste en Terminologie Juridique Multilingue -

Anglais
Français
Espagnol
Arabe

Ecole de Traducteurs de Tolède (UCLM) 2014-2015

Introduction

Dans les domaines de la Justice et des Affaires Intérieures, choisir la terminologie adéquate relève de la plus haute importance. Une grande partie des autorités compétentes des Etats Membres de l'UE (autorités policières, juges et procureurs, traducteurs et interprètes, avocats) et des institutions européennes (Europol, Eurojust, OLAF, le Tribunal de Justice de l'Union Européenne, le Centre de Traduction pour les Agences de l'Union Européenne, le Service Européen pour l'Action Extérieure) effectuent leurs tâches quotidiennes dans un contexte multilingue. Ainsi doivent-elles utiliser des termes juridiques équivalents pour faire référence à une même réalité. La combinaison de langues utilisées varie selon l'interlocuteur, les individus participant à la réunion, ou encore selon le destinataire du message.

Ces dernières années, l'apparition de nouveaux systèmes de gestion commune de données s'est imposée comme un véritable défi pour la majeure partie des agences de l'Union Européenne, parmi lesquelles Europol, Eurojust, OLAF et bientôt, le Parquet Européen. La saisie de l'information sur les enquêtes et les procédures pénales en cours doit se faire de manière la plus rigoureuse, précise et détaillée possible. C'est seulement ainsi qu'il sera possible d'établir des recherches croisées d'information ou de transmettre des données entre les différents systèmes de gestion de dossiers pénaux.

Dans les domaines de la Justice et des Affaires Intérieures, l'utilisation d'une terminologie spécifique est un exercice complexe. On peut affirmer qu'il existe au moins autant de systèmes juridiques distincts qu'il y a d'Etats Membres dans l'Union Européenne, avec des différences notables pour certains d'entre eux. De par ces différences, il s'avère parfois difficile de choisir le terme juridique approprié, à défaut d'équivalent, on doit parfois substituer la traduction exacte par une brève explication.

Les divergences se font plus marquées lorsque les autorités nationales et les agences de l'Union Européenne sont amenées à coopérer avec des pays tiers, notamment ceux du Moyen-Orient. En effet, l'environnement culturel et les traditions juridico-légales y sont relativement distinctes. Malgré cela, lors de n'importe quelle enquête, la communication doit se faire avec aisance et fluidité, tant à l'oral qu'à l'écrit. Tous les interlocuteurs doivent comprendre les concepts légaux et l'on se doit d'employer les termes juridiques avec la plus grande exactitude et pertinence.

La Formation 2014-2015

Pour la première fois, l'École de Traducteurs de Tolède propose une Formation de Spécialiste en Terminologie Juridique Multilingue.

Il s'agit d'un diplôme délivré par l'Université de Castille-La-Manche (UCLM). L'UCLM est une université formant partie intégrante de l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur (aussi appelé Processus de Bologne) depuis 2010.

Les cours comportent une partie théorique et pratique visant à former des spécialistes en terminologie juridique de l'Union Européenne (domaine de Justice et Affaires Intérieures) et des systèmes juridiques du Royaume-Uni, de la France, et de l'Espagne. L'école propose aussi un module de formation sur la tradition juridique islamique et sa terminologie, ainsi qu'un module de droit comparé entre les systèmes juridiques de l'Union Européenne et des pays du Moyen-Orient.

La Formation s'adresse aux juges et procureurs, aux autorités policières, aux traducteurs et interprètes de formation juridique certifiée et dotés d'un haut niveau en anglais, espagnol et/ou français. En effet, les modules offrent différentes combinaisons entre ces trois langues. Enfin, l'École propose deux autres modules en anglais incluant quelques termes juridiques arabes de base.

Avec cette formation, l'École de Traducteurs de Tolède aspire à contribuer à une Europe de la connaissance grâce au développement du talent et des capacités des juges, des autorités policières, des fonctionnaires publiques, des traducteurs et interprètes de l'Union Européenne et du Moyen-Orient.

Enseignement

La formation donne lieu à l'attribution de crédits conformément au Système Européen de Transfert et d'Accumulation de Crédits. (European Credit Transfer and Accumulation System, ECTS)

L'octroi de crédits ECTS suite à une formation de qualité donnée aux autorités policières des États Membres répond au souhait de La Commission Européenne de « Créer un Programme Européen de formation des services répressifs » (COM (2013) 172 final). Dans ce cadre de coopération européenne, reconnaître la formation et le parcours des juges et des procureurs entre les différents pays membres s'avère essentiel. La Commission au Parlement Européen a en effet exprimé la volonté de « Susciter la confiance dans une justice européenne. Donner une dimension nouvelle à la formation judiciaire européenne » (COM (2011) 551 final).

La formation compte huit matières (quatre obligatoires et quatre optionnelles) et un projet de fin d'études. La valeur totale est de 35 crédits ECTS, dont 30 sont obligatoires pour l'obtention du diplôme¹.

Chaque matière obligatoire équivaut à 2,5 crédits ECTS et chaque matière optionnelle équivaut à 5 crédits ECTS. Enfin, le projet de fin d'études équivaut à 5 ECTS.

Il faut que les élèves suivent toutes les matières obligatoires (10 ECTS), un minimum de trois matières optionnelles (15 ECTS) et réalisent leur projet de fin d'études (5 ECTS). De cette manière, ils obtiennent le minimum de 30 ECTS nécessaires pour l'obtention du diplôme.

¹Chaque crédit ECTS suppose entre 25 et 30 heures de travail. La durée totale de l'enseignement compte 750 heures dans les locaux de l'École de Traducteurs de Tolède.

ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Module 1 (2,5 ECTS) Module 2 (2,5 ECTS) Module 3 (2,5 ECTS) Module 4 (2,5 ECTS)	10 ECTS
ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS (à choisir un minimum de 3)	Module 5 (5 ECTS) Module 6 (5 ECTS) Module 7 (5 ECTS) Module 8 (5 ECTS)	20 ECTS
PROJET DE FIN D'ÉTUDES		5 ECTS
TOTAL		35 ECTS

Enseignements Obligatoires (10 ECTS)

1. Terminologie (en français ou en espagnol traduit simultanément vers l'anglais)²
2. Terminologie Juridique (en anglais)
3. Introduction aux principaux grands Systèmes Juridiques (en anglais)
4. Systèmes juridiques de la « Continental Law » et de la « Common Law » (en anglais)

Les cours obligatoires seront donnés du 6 au 17 Octobre 2014 (Voir calendrier en Annexe). Il n'est pas possible de s'inscrire indépendamment à l'une de ces matières et les cours auront lieu dans la même période de temps.

Enseignements Optionnels (15 ECTS)

5. Systèmes juridiques espagnol et français : principales catégories juridiques, différences et similitudes terminologiques (en espagnol et français).
6. Tradition Juridique islamique et sa terminologie. Législation pénale du Soudan et d'Oman comme exemples des barrières de la terminologie juridique islamique (en anglais incluant quelques termes juridiques arabes de base).
7. Systèmes juridiques espagnol, anglais et gallois. Principales catégories juridiques, différences et similitudes terminologiques (en espagnol et anglais).
8. Systèmes juridiques de l'Union Européenne et des pays du Moyen-Orient : principales catégories juridiques, différences et similitudes terminologiques (en anglais incluant quelques termes juridiques arabes de base).

Les cours des modules (5), (7) et (8) seront donnés durant deux week-end (30 heures), à raison de 15 heures par week-end, de 8h30 à 13h30 et de 15h30 à 20h30 le samedi, de 09h00 à 14h00 le dimanche. Le module (6) aura lieu durant la semaine, sous forme de séminaire. Voir calendrier en annexe. La présence à au moins 80% des cours est obligatoire.

Projet de fin d'études (5 ECTS)

Le projet de fin d'études pourra commencer en juin 2015.

² Les cours de cette matière (Terminologie) seront partiellement dispensés en français (10 heures) si tous les élèves admis maîtrisent cette langue. Dans le cas contraire, ils seront dispensés en espagnol traduits simultanément vers l'anglais. De plus amples informations à ce sujet vous sont demandées dans le formulaire d'inscription.

Informations Générales

Public concerné :

- Autorités policières, juges et procureurs spécialisés dans les domaines de la Justice et des Affaires Intérieures de l'Union européenne et/ou relations extérieures avec le Moyen-Orient.
- Personnel des institutions de l'Union européenne ayant des compétences en matière de Droit et Affaires Intérieures (Eurojust, Europol, OLAF).
- Traducteurs et interprètes spécialisés en Justice et Affaires Intérieures de l'Union européenne et/ou relations extérieures avec le Moyen-Orient.

Places :

Effectif minimal de 25 étudiants.

Effectif maximal de 40 étudiants.

Enseignants

Experts en terminologie et lexicographie.

Experts en Droit de l'Union Européenne, systèmes juridiques nationaux, Droit comparé et/ou Moyen-Orient.

Durée

Octobre 2014 – Juin 2015

Voir calendrier en Annexe.

Langues d'enseignement

Les matières obligatoires (2), (3) et (4) sont dispensées en anglais. La matière obligatoire (1) sera dispensée en français si tous les élèves admis maîtrisent cette langue. Dans le cas contraire, elle sera dispensée en espagnol traduite simultanément vers l'anglais.

Les matières optionnelles sont dispensées dans la langue indiquée pour chaque module.

Il est recommandé d'avoir un bon niveau en anglais, et au moins un niveau moyen en espagnol et/ou français.

Pré-requis

Avoir acquis un diplôme universitaire officiel de premier cycle, et remplir l'une des conditions suivantes :

- Justifier d'une expérience professionnelle avérée (actuelle ou passée) dans le domaine de la Justice et Affaires Intérieures.
- Faire partie de l'un des réseaux de coopération policière, judiciaire, ou pénale.
- Faire partie de l'une des agences de l'Union Européenne ayant trait à la Justice et Affaires Intérieures et/ou Relations Extérieures de l'Union Européenne.
- Diplômé ou justifiant d'une expérience avérée comme traducteur/interprète dans le domaine de la Justice et Affaires Intérieures et/ou aux Relations Extérieures avec les pays du Moyen-Orient.

Inscription

Inscription jusqu'au 10 Septembre.

Les intéressés doivent envoyer une demande d'inscription, Curriculum Vitae, photo et photocopie du diplôme d'études supérieures par e-mail à Alvaro.Abella@uclm.es.

Il n'est pas possible de s'inscrire indépendamment à l'une des matières obligatoires et les cours se dérouleront dans la même période de temps.

L'inscription aux matières optionnelles peut s'effectuer avec les enseignements obligatoires et l'étudiant peut suivre les modules optionnels de la même année académique que les modules obligatoires. Ou bien, l'étudiant peut s'inscrire indépendamment dans chacune des matières optionnelles et suivre les cours de différents niveaux académiques. Pour cela, une période d'inscription spéciale sera ouverte deux mois avant le début des cours. Les crédits obtenus pour chaque matière se cumulent. L'École peut envoyer un certificat d'obtention pour chacune d'elles sur demande de l'étudiant.

Pour s'inscrire au Projet de Fin d'études, l'étudiant devra avoir assisté aux modules de quatre matières obligatoires et trois matières optionnelles parmi les quatre proposées.

Tarifs

- Inscription en formation complète : 1200 euros (40 euros x 30 ECTS)
- Inscription par matières ou Projet de Fin d'études :
 - Matières Obligatoires : 400 euros (40 euros x 10 ECTS)
 - Matière Optionnelle ou Projet de fin d'études : 200 euros (40 euros x 5 ECTS)

Une fois la confirmation d'inscription et la lettre de paiement reçues, l'étudiant devra effectuer le paiement comme indiqué sur cette dernière. Une fois le paiement réalisé, le justificatif devra être envoyé par e-mail à Alvaro.Abella@uclm.es.

Hébergement

L'École de Traducteurs de Tolède garantie la réservation de chambres doubles et individuelles pour un maximum de 40 étudiants dans la Résidence Universitaire Gregorio Marañón. L'École est aussi en contact avec un certains nombres d'hôtels et pensions dont les coordonnées seront envoyées aux personnes qui le sollicitent.

Directeur

Luis Miguel Perez Cañada. École de Traducteurs de Tolède, UCLM.

Secrétaire

Álvaro Abella Villar, École de Traducteurs de Tolède, UCLM.

Comité scientifique

- Marie-Anne Fernández, Directrice du Centre de Traduction pour les Agences de l'Union Européenne.
- Luis Gonzalez, Chef du Département de la Langue Espagnole, Direction Générale de la Traduction, Commission Européenne.
- Sylvie Petit-Leclair, Procureure et Membre National de Eurojust France
- Klaus Rackwitz, Directeur Administratif d'Eurojust

- Caroline Reichling, Linguiste de la Cour de Justice de l'Union Européenne
- Miguel Sáenz, Ancien Procureur à la Cour Suprême, Traducteur et Académicien, Real Academia Española de la Lengua
- Christl Schraut, Chef du Département des Services Linguistiques de la Banque Européenne d'Investissements.

Enseignants

- Delphine Agoguet, Coordinatrice du Réseau de législateurs de l'Union Européenne, Ministère de la Justice, France.
- Maria Teresa Cabré, Institut Universitaire de Linguistique Appliquée, Université Pompeu Fabra, Barcelone.
- Nicolás Campos Plaza, Faculté de Lettres, Université de Murcie.
- Pamela Faber, Faculté de Traduction et d'Interprétation, Université de Grenade.
- Manuel Fera García, Faculté de Traduction et d'Interprétation, Université de Grenade.
- María Ángeles Gutiérrez Zarza. Eurojust et Université de Castille-La-Manche.
- Sylvie Petit-Leclair, Procureure et Membre National d'Eurojust France.
- María Poza Cisneros, Juge doyenne. Représentante Membre Nationale d'Eurojust Espagne.
- Aled Williams, Magistrat de liaison du Royaume-Uni en Espagne (2004-2008) et Président d'Eurojust (2009-2012).
- Paula Zorrilla, Centre de Traduction pour les Agences de l'Union Européenne.

Information

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

Álvaro Abella Villar: Alvaro.abella@uclm.es

Escuela Traductores de Toledo

Plaza Santa Isabel, 5 – 45071 Toledo

Tel. 0034 925 268 800 (ext. 5228/ 5224)

E-mail: escueladetraductores@uclm.es

Web: <http://www.uclm.es/escueladetraductores>

Sponsorisé par:



Calendrier
Novembre 2014

Octobre 2014								Novembre 2014								Décembre 2014							
s.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	s.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	s.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
40			1	2	3	4	5	44						1	2	49	1	2	3	4	5	6	7
41	6	7	8	9	10	11	12	45	3	4	5	6	7	8	9	50	8	9	10	11	12	13	14
42	13	14	15	16	17	18	19	46	10	11	12	13	14	15	16	51	15	16	17	18	19	20	21
43	20	21	22	23	24	25	26	47	17	18	19	20	21	22	23	52	22	23	24	25	26	27	28
44	27	28	29	30	31			48	24	25	26	27	28	29	30	1	29	30	31				
Conférence Inaugural								Module 5								Module 5							
Matières obligatoires 1 et 2																							
Matières obligatoires 3 et 4																							

Janvier 2014
Février 2015
Mars 2015

s.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	s.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	s.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1				1	2	3	4	5							1	9							1
2	5	6	7	8	9	10	11	6	2	3	4	5	6	7	8	10	2	3	4	5	6	7	8
3	12	13	14	15	16	17	18	7	9	10	11	12	13	14	15	11	9	10	11	12	13	14	15
4	19	20	21	22	23	24	25	8	16	17	18	19	20	21	22	12	16	17	18	19	20	21	22
5	26	27	28	29	30	31		9	23	24	25	26	27	28		13	23	24	25	26	27	28	29
Module 6								Module 7								Module 7							

Avril 2015
Mai 2015
Juin 2014

s.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	s.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	s.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
14			1	2	3	4	5	18					1	2	3	23	1	2	3	4	5	6	7
15	6	7	8	9	10	11	12	19	4	5	6	7	8	9	10	24	8	9	10	11	12	13	14
16	13	14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	25	15	16	17	18	19	20	21
17	20	21	22	23	24	25	26	21	18	19	20	21	22	23	24	26	22	23	24	25	26	27	28
18	27	28	29	30				22	25	26	27	28	29	30	31	27	29	30	31				
Module 8								Module 8								Début de la phase du Projet de fin d'études							